CONSULAT GENERAL DE FRANCE A DOUALA

Avenue des Cocotiers BP 869 DOUALA - CAMEROUN

Téléphone : 00 237 2 33 50 17 00

le 09/11/2017

Objet : PROCES VERBAL DU 2EME CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2017/2018

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue le 07/11/2017 à l'adresse suivante :

La Résidence consulaire

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- M. Joël RENOU, Consul Général de France – Président du Conseil Consulaire
- M. Pascal LOREAU, Consul-adjoint, chef de chancellerie (non président du CCB)
- M. Frank DANJOU, Autre, Conseiller Consulaire
- M. Thierry DUPLEIX, Autre, Conseiller Consulaire
- Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, SNUIPP-FSU

Membre désigné :

- Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Président Français du Monde ADFE, section de Douala
- Représentant de l'association des parents d'élèves, Président de l'APE
- Représentants établissement d'enseignement, Proviseure, Directeur et Directeur administratif et financier du Lycée Français Dominique Savio

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

Monsieur le Consul Général, Président du Conseil Consulaire en formation _enseignement français à l'étranger – « bourses scolaire 2017/2018 », accueille les membres de la Conseil Consulaire et ouvre la séance à 15h10.

Il remercie les membres du Conseil pour leur présence et leur rappelle que les débats, les éléments concernant les familles et les propositions faites sont soumis au principe de confidentialité.

Il dresse le bilan de la campagne 2016/2017, présente les résultats de première Commission Nationale des Bourses 2017/2018 et rappelle les dispositions à respecter, fixées par la note diplomatique 2017-3000380 qui cadre les travaux du second Conseil Consulaire.

En définitif, le second Conseil Consulaire dispose d'une enveloppe de 48.087.058,88 FCFA soit 73.308,24 € et la Campagne Boursière 2017/2018 dispose d'une enveloppe de 215.285.111,74 FCFA soit 328.200€.

Le second Conseil Consulaire procède à l'examen de 38 dossiers :
- 6 premières demandes
- 3 demandes de renouvellements
- 29 demandes de révisions : A la demande de la famille, reprise de classe, révision technique et hors scolarité

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Première demande de bourse scolaire :
- 5 dossiers proposés à l'accord

Demande de renouvellement tardive de bourses :
- 01 dossier proposé à l'accord
- 03 dossiers proposés au rejet

Révisions:
- 19 dossiers proposés à l'accord
- 01 dossier proposé au rejet
- 09 dossiers hors scolarité

Trois dossiers ont subi une pondération de leur quotité théorique :
Pondération à la hausse

Un dossier a subi une pondération à la baisse :

Le montant total théorique des demandes proposés pour accord en second conseil consulaire s'élève à 46.040.577,50 FCFA soit 70.188,40 euro.

Le montant total des demandes pour la campagne 2017/2018 s'élève donc à 213.238.629,50 FCFA soit 325.080,16 euro.

Le Président remercie les membres de la commission locale des bourses pour la qualité et la rigueur avec laquelle ils ont examiné les dossiers. La séance est levée à 16h39.